

gratifications, voyages, ou autres services de pareille nature, composent la première classe, & ne souffrent que la réduction d'un cinquième.

*Ordonnances
ces réduites
aux quatre
cinquièmes.*

12. Les Ordonnances & Assignations qui ont été représentées par les Marchands, Ouvriers, Fournisseurs, Entrepreneurs particuliers & autres de même qualité, qui les ont reçu en paiement des Trésoriers, Munitionnaires, Entrepreneurs ou Fournisseurs généraux, composeront la seconde classe. Et quoi que Nous puissions douter que les porteurs desdites Ordonnances & Assignations n'ayent proportionné leurs fournitures à la valeur qu'elles avoient dans le public : néanmoins Nous avons estimé en faveur du Commerce, qu'elles ne doivent souffrir que la réduction d'un quart.

*Autres
réduites aux
trois quarts.*

13. A l'égard des Ordonnances & Assignations qui ont été négociées à vil prix, ou dont les porteurs n'ont pu donner aucun enseignement, elles composeront la troisième classe, & elles demeureront réduites à un cinquième.

*Autres réduites à un
cinquième.*

14. Quant aux Ordonnances & Assignations qui sont entre les mains des Trésoriers, Munitionnaires, Entrepreneurs ou Fournisseurs généraux ; Nous Nous reservons à en faire la liquidation, & leur faire remettre avant ou lors de l'examen & l'arrêté de leurs comptes, des Billers de l'Etat pour le total ou partie des sommes, auxquelles lescdites Ordonnances & Assignations seront liquidées & réduites ; lescdels Billers de l'Etat feront partie des 250. millions qui composeront le total desdits Billers.

15. Nous avons pareillement considéré sous différentes especes les promesses de la Caisse des Emprunts. Nous avons observé par l'examen

qui